

DEC160935DR13

Décision portant délégation de signature à M. Robert MAMOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3725, intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision 152452INSB du 2 décembre 2015 portant création de l'unité UMS3725, intitulée *Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse*, dont le directeur est M. Robert MAMOUN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine CHABLE-BESSIA, Ingénieur en biologie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CHABLE-BESSIA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Christophe MORILLAS, Technicien en gestion administrative ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

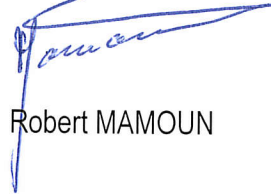
¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} avril 2016

Le directeur d'unité



Robert MAMOUN